



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Poitiers -
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,
ATSS et des retraites (DIPEAR)

Bureau de gestion des personnels
administratifs, techniques, sociaux et
de santé (DIPEAR 2)

Affaire suivie par :

Géraldine HUON
Adjointe au Chef de bureau DIPEAR 2
05.16.52.63.83
resp-dipear2@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date - 8 JAN. 2025

Personnels ITRF – Promotions par liste d'aptitude au titre de l'année 2025

Références :

- Note de service ministérielle du 31 octobre 2024 n°
MENH2428893N parue au bulletin officiel n°43 du 14 novembre
2024

Destinataires :

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie,
directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale
(IA – DASEN)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux
d'enseignement (EPL)

Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de
l'académie de Poitiers

Pour information

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La
Rochelle ;

Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA ;

Monsieur le directeur général du CNED ;

Madame la directrice générale du réseau CANOPE ;

Madame la directrice générale du CROUS de Poitiers ;

Madame la directrice du CREPS de Poitiers

Pièces-jointes :

Annexe C2 – Fiche individuelle de proposition (état des services page 2)

Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)

Annexe C7 – Liste récapitulative des propositions

Annexe C4 – Rapport d'activité (RA)

Annexe C13I – Conditions de promouvabilité

Annexe M8 – Modèle indicatif de curriculum vitae (CV)

Conformément à la note de service ministérielle du 31 octobre 2024 et sous
réserve de leur éligibilité (annexe C13I), je vous informe que les ingénieurs
et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) titulaires
placés sous votre responsabilité peuvent être candidats à une promotion
dans le corps supérieur par inscription sur la liste d'aptitude (LA).

Il vous appartient de les informer, y compris les personnels détachés dans
une autre administration, de la procédure et de la nécessité de remplir dans
ce cadre un dossier de candidature (annexes C2, C4, organigramme et
curriculum vitae).

Je vous remercie de faire parvenir à mes services **au plus tard le 29 janvier
2025** les dossiers de candidature que vous aurez classés dans le cadre de
chaque liste d'aptitude (annexe C7) après avoir rempli le rapport d'aptitude
professionnelle (annexe C3).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement
dans la démarche.

Le recteur de l'académie de Poitiers,

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL

Frédéric PERISSAT